

**Contrat d'engagements « Œufs »**  
17 janvier 2024 au 18 décembre 2024

Entre l'éleveur **Stéphane DISDET**, 7 domaine de Saint Leu 94520 Périgny sur Yerres, [stephane\\_disdet@yahoo.fr](mailto:stephane_disdet@yahoo.fr)

Et Prénom(s) Nom(s) : .....

Adresse(s) : .....

dit adhérent-e-s de l'AMAP Panier du 6ème

**Engagements du bénéficiaire du panier :**

- Être adhérent-e à l'AMAP Panier du 6ème.
- Préfinancer la production.
- Venir chercher sa part de la production d'œufs sur le lieu de distribution (ou de déléguer quelqu'un), gérer ses absences (vacances...), aucun remboursement ne sera effectué.
- Choisir ou non de parrainer une poule. En fin de carrière, la poule parrainée sera envoyée en refuge. A défaut, elle sera envoyée à l'abattoir.

**Engagement du producteur partenaire :**

- Livrer chaque semaine des œufs bio de qualité, frais issus de son élevage.
- Dans la mesure du possible les œufs seront **extra frais**, c'est-à-dire moins de 9 jours après la ponte.
- Donner régulièrement des nouvelles et accueillir les adhérent-e-s sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.
- Garder les poules pour une durée comprise entre un et deux ans (idéalement 1,5 ans). A chaque remplacement, les poules non parrainées sont envoyées dans un abattoir certifié bio pour une transformation en rillettes proposées ensuite en vente exceptionnelle aux amapiens.
- Les œufs seront livrés en plateau de 30 œufs étiqueté avec la date de ponte. Chaque amapien viendra avec une ou plusieurs boîtes d'œufs vides suivant son contrat.

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au Conseil d'Administration des soucis rencontrés.

**Planning et lieu des distributions :**

Les livraisons auront lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, à la mairie : 17 rue Madame 75006 Paris, et seront **bimensuelles** à partir du 17 janvier 2024 jusqu'au 18 décembre 2024.

**Semaines de distribution : \*17 janvier = double distribution\***

17/01/2024	31/01/2024	14/02/2024	28/02/2024	13/03/2024	27/03/2024	10/04/2024	24/04/2024	08/05/2024	22/05/2024	05/06/2024	19/06/2024	03/07/2024
17/07/2024	31/07/2024	14/08/2024	28/08/2024	11/09/2024	25/09/2024	09/10/2024	23/10/2024	06/11/2024	20/11/2024	04/12/2024	18/12/2024	

**Prix de la part de production d'œufs et modalités de règlement :**

- 1 panier d'œufs (\*) = à 3,25 €

- le parrainage (\*\*) d'une poule pondeuse: 16,50 €,

(\*) : 1 panier d'œufs constitue une part d'œufs qui dépend du partage de la production entre amapiens. La production étant plus importante au démarrage avec de jeunes poules pondeuses et ira en décroissant en fin de carrière (vers 18 mois). 1 part représente donc en moyenne 6 œufs sur l'année (pouvant aller de 7 à 8 œufs au démarrage à 5 œufs à la fin).

(\*\*) : **Parrainage d'une poule** : l'amapien peut parrainer une poule qui sera envoyée en refuge lors du changement des bandes (lorsqu'elles cessent de pondre) et non à l'abattoir.

**Choix du contrat :**

... boîte(s) de 6 œufs x 3,25 € x 26 livraisons = .... €

... x poule(s) x 16,50 € = .... € (nombre de poules parrainées) à régler par chèque séparé

**Règlements des œufs en 1 ou 2 chèques:**

Les chèques, **remplis à l'ordre de Ferme de Villezanges** et datés du jour de l'engagement, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé. Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Modalités de règlement		montant	banque	N° chèque	
Règlements de ..... €	1 <sup>er</sup> chèque				Janvier 2024
	2 <sup>e</sup> chèque				Juillet 2024
Chèque parrainage	..... €				Janvier 2024

**L'adhérent**

Nom .....

Mail : ..... Tél. : .....

Date et signature :

**Le producteur**

Stéphane DISDET

Date : .....

Signature :

- 1 part d'œufs : 84,50 € annuel - 2 parts d'œufs : 169 € annuel
- 3 parts d'œufs : 253,50 € annuel - 4 parts d'œufs : 338 € annuel // Option Parrainage à payer séparément.